

Objet : Mise en place de l'observatoire de l'évolution du territoire – Hébergement d'une thèse

Vu la délibération n° 2011-11-03 du 28 septembre 2011 ayant pour objet le projet de thèse relatif à l'observatoire de l'évolution du territoire,

La 1^{ère} Vice-Présidente rappelle que :

Conformément au projet de Charte du Parc, la création d'un observatoire sur le territoire des Baronnies Provençales est l'une des mesures à mettre en place d'ici 2015. En ce sens, le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales a encadré sur une période de 10 mois un stage de fin d'études universitaires afin de proposer une méthode pour la création de cet outil ainsi que des propositions d'objectifs et d'indicateurs à prendre en compte.

La 1^{ère} Vice-Présidente expose :

Faisant suite à ce travail de préfiguration, il est envisagé de poursuivre la dynamique mise en place en mobilisant un partenariat avec des laboratoires de recherche (Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale (IMBE) et l'institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA)). Dans ce cadre, il est proposé l'accueil au sein du SMBP d'une thésarde candidate à une bourse CIFRE (thèse en partenariat laboratoire de recherches/collectivité) sur une durée de trois ans.

Le plan de financement proposé pour cette thèse est le suivant :

Plan de financement pour 1 an et valable pour chacune des 3 années

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
■ Charges de personnel (salaire), frais généraux, déplacements	39 000 €	Région Provence Alpes Côte d'Azur	12 500 €
		Région Rhône-Alpes	12 500 €
		SMBP – bourse CIFRE	14 000 €
TOTAL	39 000 €	TOTAL	39 000 €

Plan de financement sur 3 ans (septembre 2012 – septembre 2015)

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
■ Charges de personnel (salaire), frais généraux, déplacements	117 000 €	Région Provence Alpes Côte d'Azur	37 500 €
		Région Rhône-Alpes	37 500 €
		SMBP – bourse CIFRE	42 000 €
TOTAL	117 000 €	TOTAL	117 000 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition de la 1^{ère} Vice-Présidente
- **Approuve** le plan de financement proposé ainsi que l'hébergement d'une thésarde pour une durée de trois ans
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La 1^{ère} vice-Présidente
Christine NIVOU